

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	31	37

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 37		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 27 Mai à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 20/05/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BARRES Fabienne (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), HELLIAS Aline, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé (visioconférence), MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François (visioconférence), VIGIER Mathias

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CASEAUX Hubert à M. SAOUT Louis Marie, GROSLEVIN Gilles à M. VIGIER Mathias, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, ROUSSELET Gérard à Mme BOISGONTIER Béatrice, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
 Excusé(s) : M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2025_88 – Projet Tennis « Réhabilitation du complexe Tennis intercommunal CHATELET EN BRIE » : demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, et notamment la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

Vu la délibération N°2024_78 du 25 Juin 2024 du conseil communautaire de la CC Brie des Rivières et Châteaux, approuvant l'engagement de la Collectivité dans la maîtrise d'ouvrage du projet de « Réhabilitation du complexe Tennis intercommunal CHATELET EN BRIE »,

Considérant que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est propriétaire d'un complexe de Tennis situé sur la commune du CHATELET EN BRIE, patrimoine dont elle a hérité suite à la dissolution de l'ex-Communauté de Communes Vallées et Châteaux qui en avait fait l'acquisition en 2016,

Considérant que ces installations sont mises à disposition d'un club historique du territoire (Tennis Club Brie des Rivières et Châteaux) comptant plus de 300 licenciés essentiellement du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant que le club de tennis est un club dynamique qui participe activement à la vie du territoire en intervenant dans les écoles et en organisant des tournois,

Considérant que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux souhaite pérenniser et rénover ce patrimoine pour faire perdurer les activités sportives et la pratique du tennis, et que l'état actuel de dégradation avancée des installations nécessite une opération globale et lourde de réhabilitation,

Considérant que ce projet consiste en :

- La rénovation complète du club house, y compris rénovation thermique et amélioration des performances énergétiques du bâtiment
- La reconstruction des 2 terrains extérieurs en béton poreux
- La rénovation de l'enveloppe des courts couverts et la reconstruction des courts couverts en terre battue
- La reconstruction des courts extérieurs en terre battue
- La requalification, la réfection des abords et espaces périphériques (parking, allées, espaces verts,...)
- Les travaux divers (réseaux divers, clôtures, éclairages, ...)

Considérant l'étude de faisabilité réalisée fin 2023 / début 2024 par l'assistant à maîtrise d'ouvrage Viapolis, et les différents scenarii de réhabilitation étudiés et le scenario 1B retenu,

Considérant la présentation du projet et des résultats de l'étude de faisabilité lors du Bureau communautaire et de la Conférence des Maires de Février 2024,

Considérant l'avis favorable reçu par le projet lors du Bureau communautaire et de la Conférence des Maires de Juin 2024, et que le conseil communautaire a validé en Juin 2024 l'engagement de la CC Brie des Rivières et Châteaux dans ce projet,

Considérant que depuis, un maître d'œuvre a été retenu début 2025 pour réaliser les études de conception et suivre l'exécution des travaux,

Considérant que pour financer ce projet, la CC Brie des Rivières et Châteaux a entamé des discussions avec plusieurs financeurs possibles,

Considérant la possibilité pour la CC Brie des Rivières et Châteaux de solliciter l'aide financière de la Région Ile de France pour ce projet de réhabilitation du complexe Tennis situé à Le Chatelet-en-Brie, et en particulier la rénovation / reconstruction des courts de tennis dans le cadre du dispositif de soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens,

Considérant le Plan de Financement joint à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE :**

DE SOLLICITER l'aide financière de la Région Ile de France dans le cadre du soutien à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens pour l'année 2025.

D'APPROUVER le projet d'investissement correspondant selon le tableau joint à cette délibération.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 02/06/2025

Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le 03/06/2025

Berger
Lefrault

ID : 077-200070779-20250602-2025_88-DE

PLAN DE FINANCEMENT REGION
REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS

DÉPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Travaux	917 585,00 €	183 517,00 €	1 101 102,00 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
Région Ile-de-France	15 %	137 637,75 €
ANS	20 %	183 517,00 €
Total	35 %	321 154,75 €
Reste à charge collectivité	65 %	596 430,25 €

Le Châtelet-en-Brie,

Le Président,

Christian POTEAU